



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **DOMAINE DE SIDI BERNI**

Date : **7 et 8 MARS**

Lieu : **SIDI BETTACHE**

CSO 1* CSO 2* CSO 3* CND CJC Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement



Bachir FAKIR
Directeur Général
de la F.R.M.S.E.

Rabat, le 20 FEV. 2023

Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : **DOMAINE DE SIDI BERNI**

Adresse : Route secondaire 224 Sidi Bettache km 13 Skhirat

Téléphone : 0661221369

Email : sidiberni@yahoo.fr

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : **CHERIF MOULAY ABDALLAH ALAOU**

Secrétariat du concours : Abderrahim Emmissa tel :0652705967 - Sofia Essakhi tel 0652705974

3- Directeur de l'événement

Nom : **SAAD BENSALAH**

Téléphone : 0661221369 - 0652705963

Fax :

Email : s.aquichasse@gmail.com

4- Médecin de service

Nom : Protection civile

Téléphone :

5- Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Dr Abdelghafour KARDUM

Téléphone : 0661170597

6- permanence Vétérinaire

Nom : Dr Ahmed MABROUK

Téléphone : 0661494961

7- Maréchal ferrant

Nom : RAHLI Tarik- Téléphone : 0677990357

LAGHBOURI Rachid - Téléphone 0624744310

8- Responsable Covid

Nom : Abderrahim Emmissa tel :0652705967

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 120 X 60

Type de sol : Sol équestre

2- Carrière de détente

Dimension : 65 X 60

Type de sol : Sol équestre

3- Ecuries

Type de boxes :

Dimensions boxes :

Prix des boxes :

Responsable Hébergement : Ahmed Barjan tel 0652705965 - Taha El Korri tel 0662257806



4 - Programme

Date d'ouverture des écuries : Lundi 6 mars de 9h à 18h

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	MARDI 07/03/2023	10 H	4 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
2	MARDI 07/03/2023		5 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
3	MARDI 07/03/2023		Nés et Elevés	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
4	MARDI 07/03/2023		6 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
5	MARDI 07/03/2023		7 ANS	Deux phases FRMSE 274.2.5
6	MERCREDI 08/03/2023	10 H	4 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
7	MERCREDI 08/03/2023		5 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
8	MERCREDI 08/03/2023		Nés et Elevés Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
9	MERCREDI 08/03/2023		6 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
10	MERCREDI 08/03/2023		7 ANS Qualificative	Barème A au chrono FRMSE 238.2.2

